Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D053_BUR230425-DE

D053-BUR230425

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Lionel GAZEAU, Christophe HOGARD
Date de convocation : 15 avril 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Convention opérationnelle pour la mise en œuvre du projet « Appui au renforcement des capacités de la municipalité de Zahlé en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement »

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Trivalis a obtenu l'accord de l'Agence Française de Développement, de l'ADEME et de la Région Pays de la Loire, portant sur le financement d'un projet de développement du tri à la source des biodéchets sur la municipalité de Zahlé.

Considérant que Trivalis a signé avec ces trois structures les conventions de financement.

Considérant que le projet de tri à la source des biodéchets sur la municipalité de Zahlé peut entrer dans sa phase opérationnelle.

Considérant qu'il convient de définir par convention les rôles, droits et obligations de chacun des partenaires principaux de ce projet (Trivalis, municipalité de Zahlé et ALMEE).

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver la convention opérationnelle tripartite entre Trivalis, la municipalité de Zahlé et l'ALMEE dont le projet est joint en annexe,

Autoriser Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle tripartite entre Trivalis, la municipalité de Zahlé et l'ALMEE.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve la convention opérationnelle tripartite entre Trivalis, la municipalité de Zahlé et l'ALMEE dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle tripartite entre Trivalis, la municipalité de Zahlé et l'ALMEE.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).